

Master STS mention Sciences du médicament 2017-2018

VALIDATION DES SEMESTRES

		Un mécanisme de compensation au semestre existe-t-il ?		Y a-t-il une note minimale pour la compensation d'une UE ?		Si oui, laquelle? ..20
		oui	non	oui	non	
Semestre 1	Tous parcours	oui		oui		8/20
Semestre 2	Tous parcours	oui		oui		8/20
Semestre 3	parcours Innovations Pharmaceutiques et Développement Analytique	oui		oui		8/20
	parcours Ciblage thérapeutique et épithélium	oui		oui		8/20
	parcours Pharmacie vétérinaire	oui		oui		8/20
Semestre 4	parcours Innovations Pharmaceutiques et Développement Analytique		non			
	parcours Ciblage thérapeutique et épithélium		non			
	parcours Pharmacie vétérinaire		non			
	1 UE de stage 30 ECTS validé à 10/20					

En cas de modalités particulières (compensation sur des ensembles de matière, par exemple UE scientifiques/ non scientifiques, non compensation des ECUÉ au sein d'UE...), précisez-le ci-dessous :

M1 et M2 : Il y aura une compensation d'UE pour chaque semestre (sauf UE mentionnées ci-dessous), mais pas entre les 2 semestres.
 Pour le M1 :
 La note minimale de compensation est égale ou supérieure à 8/20 pour toutes les UE sauf :
 1 au S1 pour l'UE IPH1001M Initiation à la connaissance du médicament : note minimale de 10/20 pour valider sans compensation possible
 2 au S2 pour les UE IPH1109M Initiation à la recherche et au développement du médicament, LGIP1AM Anglais, et UE insertion professionnelle (Tr IP) : note minimale de 10/20 pour valider sans compensation possible. De plus, les notes de ces 3 UE ne peuvent pas servir à compenser une note <10/20 d'une autre UE
 Pour le M2 :
 La note minimale de compensation est égale ou supérieure à 8/20 pour toutes les UE sauf :
 • au S3 : UE anglais LGIP2AM : note minimale de 10/20 pour valider l'UE sans compensation possible, de plus la note de cette UE ne peut pas servir à compenser une note <10/20 d'une autre UE.

VALIDATION DE M 1

	Un mécanisme de compensation entre les 2 semestres existe-t-il ?		Y a-t-il une note minimale à un semestre pour la compensation ?		Si oui, laquelle? ..20
	oui	non	oui	non	
Tous parcours		non		non	

VALIDATION DE M 2

parcours Innovations Pharmaceutiques et Développement Analytique		non		non
parcours Ciblage thérapeutique et épithélium		non		non
parcours Pharmacie vétérinaire		non		non

LA PRESENCE EN SESSION 2 POUR LES UE NON VALIDEES NON COMPENSEES EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

OUI pour les UE proposant une 2^{ème} session (= celles qui ne sont pas en contrôle continu intégral CCI ou CCD, cf MCC des UE)

L'ADMISSION EN M1 CONDITIONNEL EST-ELLE POSSIBLE ? (à 168 crédits de Licence validés)

NON

L'ADMISSION EN M1 EST-ELLE POSSIBLE AU SEMESTRE DE PRINTEMPS ?

NON

MODALITES PARTICULIERES